

## **NORMES CLINIQUES**

### **Explications au patient**

L'optométriste doit prendre le temps d'informer son patient sur différents éléments résultant de son examen, notamment :

- le compte-rendu de l'examen;
- l'explication de la nature du problème;
- le traitement recommandé, les procédures impliquées, les coûts anticipés;
- le pronostic;
- l'urgence de la situation, le cas échéant;
- les mesures préventives.